
CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

ORIGINAL

MARCHE N° _____ DU _____
[numéro d'identification unique de marché (NIUM) de l'ARMP] [Date]

OBJET ACQUISITION DES BOITES DE REMDISVIR 100
MG/VITAL

MONTANT DU DEUX CENT TRENTE CINQ MILLIONS SEPT CENT
MARCHE VINGT NEUF MILLE DIX (235 729 010) FRANCS CFA
TOUTES TAXES COMPRISES (TTC)

IMPUTATION FONDS COVID-19/ 2021

CODE ACTIVITE NON INSCRIT

REFERENCE PPM NON INSCRIT

FOURNISSEUR FIZA HEALTH CARE LTD

Sise, PO BOX : 1961, DUBAI, UA SUITE 303-305, AL FUTTAIM TOV AL
MAKTOUM STREET, DEIRA.

TEL : 00242 06 678 32 23

MARCHE CONCLU PAR ENTENTE DIRECTE (E.D)

Etabli conformément au décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des marchés
publics et ses textes d'application en République du Congo.



ACTE D'ENGAGEMENT

AUX TERMES DU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT, conclu le
ENTRE

(1) Le **Ministère de la Santé et de la Population**, sis Allée du Chaillu à Côté de la Garnison centre-ville, Brazzaville, représenté par Monsieur **Gilbert MOKOKI, Le Ministre**, (ci-après dénommé le « **Maître d'ouvrage** ») d'une part,

Et

(2) La Société **FIZA HEALTH CARE LTD**, Sise, PO Box : 1961, DUBAI, UA suite 303-305, AL Futtaim Tov Al Maktoum Street, Deira Tél : 00242 06 678 32 23, représentée par Monsieur **NGUIMBI Janvier Demane, Le Représentant** (ci-après dénommé le « **Titulaire** ») d'autre part,

ATTENDU QUE le Maître d'ouvrage a consulté le Titulaire pour certaines fournitures et certains Services connexes, à savoir « **acquisition de boîtes de Remdisvir 100 mg/vital** » et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant de **deux cent trente-cinq millions sept cent vingt-neuf mille dix (235 729 010) Francs CFA toutes taxes comprises (TTC)** (ci-après dénommé le « **montant du Marché** »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Acte d'Engagement ;
 - b) L'autorisation spéciale de la direction générale du contrôle des marchés publics ;
 - c) La notification d'attribution du marché ;
 - d) L'offre et le Bordereau des prix présentés par la Société **FIZA HEALTH CARE LTD** ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - f) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - g) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;
 - h) Le dossier fiscal de la Société **FIZA HEALTH CARE LTD**.
3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

Ministère de la Santé et de la Population
Sis Allée du Chaillu, à côté de la Garnison – Centre-ville.

H



4. En contrepartie des paiements que le Maître d'ouvrage a déjà effectués au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec le Maître d'ouvrage par les présentes de livrer **boîtes de remdisvir 100 mg/vital** de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. Le Maître d'ouvrage convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché relatif à « **acquisition de boîtes de remdisvir 100 mg/vital** » ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en République du Congo, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour la Société **FIZA HEALTH CARE LTD.**

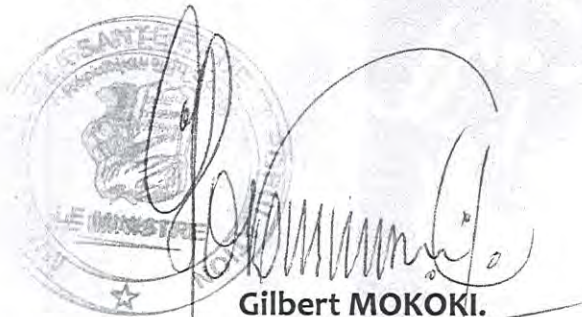
Le Représentant



NGUIMBI Janvier Demané.

Pour le Maître d'ouvrage,

Le Ministre de la Santé et de la Population



Gilbert MOKOKI.

Approuvé à Brazzaville, le
Par le Ministre des Finances, du Budget et du
Portefeuille Public

Visa du Directeur Général du Contrôle
des Marchés Publics

Joël IKAMA NGATSE.

Roger Rigobert ANDELY.

Enregistré à l'ARMP, le
Sous le N° :

4. En contrepartie des paiements que le Maître d'ouvrage a déjà effectués au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec le Maître d'ouvrage par les présentes de livrer **boîtes de remisier 100 mg/vital** de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. Le Maître d'ouvrage convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché relatif à « **acquisition de boîtes de remdisvir 100 mg/vital** » ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en République du Congo, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour la Société **FIZA HEALTH CARE LTD**

Le Représentant



NGUIMBI Janvier Demane.

Pour le Maître d'ouvrage,

Le Ministre de la Santé et de la Population



Gilbert MOKOKI.

Visa du Directeur Général du Contrôle
des Marchés Publics

Approuvé à Brazzaville, le
Pour le Ministre des Finances, du Budget et
du Portefeuille Public,
Le Ministre délégué auprès du Ministre des
Finances et du Budget, chargé du Budget

Joël IKAMA NGATSE.

Ludovic NGATSE.

Enregistré à l'ARMP, le
Sous le N° :

Ministère de la Santé et de la Population
Sis Allée du Chaillu, à côté de la Garnison – Centre-ville.

DIRECTION GENERALE DU CONTRÔLE
DES MARCHES PUBLICS

Sise Tour ARC 4^e Etage

AUTORISATION SPECIALE

Régularisation

N° 0002

/ MFBPP/DGCMP DU

15 JUIL.



LA DIRECTION GENERALE DU CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS

Vu le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics en ses articles 71 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-159 du 20 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011-843 du 31 décembre 2011 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2009-162 du 20 mai 2009 fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés;

Vu l'arrêté n° 6151/MEFB-CAB du 11 août 2009 fixant les attributions et l'organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics ;

Vu la requête N°00243/MSP-CAB/CGMP-SP.21, introduite par le **Ministre de la Santé et de la Population**, en date de 30 juin 2021, dont les motivations sont claires et fondées, en raison du caractère urgent lié à la sécurité sanitaire, ne permettant pas de respecter les délais prévus par les procédures d'appel d'offres,

AUTORISE

Le **Ministère de la Santé et de la Population**, en sa qualité de Maître d'ouvrage, à procéder par entente directe avec la société **FIZA HEALTH CARE LTD**, à la conclusion en régularisation du marché relatif à « l'acquisition de 2500 boîtes Remdisvir 100 mg/vital » pour un montant de deux cent trente cinq millions sept cent vingt neuf mille dix (235.729.010) de Francs CFA



Le Directeur Général

Joël IKAMA NGATSE

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA
POPULATION

CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES
PUBLICS

SECRETARIAT PERMANENT

N° 00295 /MSP/CAB/CGMP/SP.21

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

Brazzaville le, 21 JUIL 2021

La Personne Responsable des
Marchés Publics

A

Monsieur le Représentant de la Société
FIZA HEALTH CARE LTD
- BRAZZAVILLE-

OBJET : Notification

Monsieur le Représentant,

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte à la pandémie à Coronavirus COVID-19, le Ministère de la Santé et de la Population, prévoit :

« acquisition de boîtes de remdisvir 100 mg/vital ».

A cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que votre société a été déclarée adjudicataire de ce marché pour un montant total de deux cent trente-cinq millions sept cent vingt-neuf mille dix (235 729 010) Francs CFA.

Tout en vous présentant mes sincères félicitations, je vous prie de vous rapprocher de mes services pour la suite de la procédure.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre



(Signature)

Gilbert MOKOKI.



FIZA HEALTHCARE LTD.

PO Box NO: 1961, Dubai, UAE
Suite 303-305, Al Futtaim Tower,
Al Maktoum Street, Deira.
☎ +971 42772053

**ED N°04/MSP/CGMP/2021 : « Acquisition des boites de Remdisvir 100
mg/vital »**

Lettre de soumission de l'offre

Date : 21.07.2021

**À: Monsieur le Ministre de la Santé et de la Population, Personne
Responsable des Marchés Publics**

Nous, les soussignés attestons que :

Nous avons examiné le Dossier d'entente directe et n'avons aucune réserve
à leur égard ;

Nous nous engageons à fournir conformément au Dossier d'entente directe
et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités,
calendrier de livraison et Cahier des Clauses techniques, les Fournitures et
Services connexes ci-après : « **ED N°04/MSP/CGMP/2021 : « acquisition des
boites de Remdisvir 100 mg/vital»**

Le prix total de notre offre, hors rabais offert à la clause (d) ci-après est de :
**deux cent trente-cinq millions sept cent vingt-neuf mille dix (235 729 010)
Francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ;**

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les
suivants : **Néant**

Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des
Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise
des offres à la clause 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre
continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant
l'expiration de cette période ;

Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de
bonne exécution du Marché conformément à la Clause 42 des Instructions
aux Candidats et à la clause 17 du Cahier des Clauses Administratives
Générales (CCAG) ;



FIZA HEALTHCARE LTD.

PO Box NO: 1961, Dubai, UAE
Suite 303-305, Al Futtaim Tower,
Al Maktoum Street, Deira.
☎ +971 42772053

Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de la clause 4.2 des Instructions aux Candidats.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.3 des Instructions aux Candidats.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions des Conventions internationales ratifiées par le Congo en matière de corruption, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint, signé par nos soins.

Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom : NGUIMBI Janvier Demane

En tant que Représentant

Signature



Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de : **FIZA HEALTH CARE LTD.**

459-DAC-4050-4844

459-4050-4844

Shipper's Name and Address BEKIMCO PHARMACEUTICALS LTD., OFFICE: 17, DEANMONDI R/A, ROAD NO: 2, DHAKA-1205, BANGLADESH.		Shipper's Account Number	Not Negotiable Air Waybill
Consignee's Name and address CAMEPS, ZI MPILLA, BP 1156, BRAZZAVILLE, CONGO.		Consignee's Account Number	Issued by RWANDA AIR

Copies 1, 2 and 3 of this Air Waybill are originals and have the same validity.

It is agreed that the goods described herein are accepted in apparent good order and condition (except as noted) for carriage SUBJECT TO THE CONDITIONS OF CONTRACT ON THE REVERSE HEREOF ALL GOODS MAY BE CARRIED BY ANY OTHER MEANS INCLUDING ROAD OR ANY OTHER CARRIER UNLESS SPECIFIC CONTRARY INSTRUCTIONS ARE GIVEN HEREON BY THE SHIPPER, AND SHIPPER AGREES THAT THE SHIPMENT MAY BE CARRIED VIA INTERMEDIATE STOPPING PLACES WHICH THE CARRIER DEEMS APPROPRIATE. THE SHIPPER'S ATTENTION IS DRAWN TO THE NOTICE CONCERNING CARRIER'S LIMITATION OF LIABILITY. Shipper may increase such limitation of liability by declaring a higher value for carriage and paying a supplemental charge if required.

Issuing Carrier's Agent Name and City MBA CARGO SOLUTION GSA, RWANDA AIR DHAKA, BANGLADESH.	Accounting Information "FREIGHT PREPAID"
---	--

Agent's IATA Code 42-3-0415/0000	Account No. 0000045RW
--	---------------------------------

Airport of Departure (Addr. of First Carrier) and Requested Routing DHAKA, BANGLADESH. DAC/DXB/BZV	Reference Number	Optional Shipping Information
--	------------------	-------------------------------

To DXB	By First Carrier BG	Routing and Destination	to BZV	by WB	Currency USDP	WT/VAL X	Other X	Declared Value for Carriage NVD	Declared Value for Customs
------------------	-------------------------------	-------------------------	------------------	-----------------	-------------------------	--------------------	-------------------	---	----------------------------

Airport of Destination BRAZZAVILLE (BZV) CONGO	Requested Flight/Date BG-047/07.06.2021	Amount of Insurance	INSURANCE - If carrier offers insurance, and such insurance is requested in accordance with the conditions thereof, indicate amount to be insured in figures in box marked "Amount of Insurance"
--	---	---------------------	--

Handing Information: NOTIFY: PIZA HEALTHCARE LTD., 303-305, AL FUTTAIM TOWER, AL MAKTOUM STREET, DEIRA, DUBAI, UNITED ARAB EMIRATES.	Diversion contrary to U.S. law prohibited.	SCI
--	--	-----

These commodities, technology or software were exported from the United States in accordance with the Export Administration Regulations. Ultimate destination

No. of Pieces RCP	Gross Weight	kg	Rate Class	Commodity Item No.	Chargeable Weight	Rate Charge	Total	Nature and Quantity of Goods (incl. Dimensions or Volume)
51	268.K		//		300.K (VOL)	AS AGREED		PHARMACEUTICA FINISHED FORMULATION AS PER COMMERCIAL INVOICE NUMBER INV NO: 9125100001756, DT: 31.05.2021 PROFORMA INV NO: 121100001720 DT: 17.05.2021 PO NO: 1048, DT: 21.04.2021 EXP NO: 0093-006243/2021 DT: 04.06.2021 SB NO: C-452178, DT: 03.06.2021 DIM: 63x28x20, CM

SECURITY CHECKED
 S/N: *[Signature]* Shift: C
 Date: 06-06-21
 Authorized Signature
 Cargo Screening Unit
 TSA CAAS, Dhaka

Prepaid AS AGREED	Weight Charge	Collect	Other Charges AWC: 2.10 THC: 24.00 SSC: 16.08
Valuation Charge			
Tax			

Shipper certifies that the particulars on the face hereof are correct and that insofar as any part of the consignment contains dangerous goods, such part is properly described by name and is in proper condition for carriage by air according to the applicable Dangerous Goods Regulations.

L/C NO: 101-08-3-0216, DT: 30.08.2024

AGILITY LTD/DHAKA
Signature of Shipper or his Agent

Total Prepaid: **AS AGREED** Total Collect

Currency Conversion Rates: **1USD=84.20BDT** CC Charges in Dest. Currency
Executed on (date): **06.06.2021** at (place): **DHAKA**
Signature of Issuing Carrier or its Agent

For Carriers Use only at Destination: Charges at Destination Total Collect Charges
459-4050-4844



here's to life
BEXIMCO PHARMACEUTICALS LIMITED

Operational Headquarters: 19 Dhanmondi R/A, Road No. 7, Dhaka 1205, Bangladesh
Phone: +880-2-58611001-7, Fax: +880-2-58614601, Email: info@bpl.net

Corporate Headquarters: 17 Dhanmondi R/A, Road No. 2, Dhaka 1205, Bangladesh

Certificate of Analysis

QUALITY ASSURANCE DEPARTMENT

Product : BEMSIVIR IV Injection (Remdesivir 100 mg per vial) Date of Manufacturing : MAY 2021
Batch No. : 37100185 Date of Expiry : APRIL 2022
Pack Size : 1 vial of 100 mg Remdesivir & 1 ampoule of 20 ml Water For Injection Date of Analysis : 03 JUNE 2021
Dosage Form : Intravenous Injection
Batch Size : 105.0L Method Ref. No. : FP-L407

Page No.: 2 of 2

SL.NO.	TESTS	SPECIFICATION		RESULTS
13.	Assay of Remdesivir	mg per vial	90.00 to 110.00	97.48 mg/vial
		% Label claim	90% to 110%	97.48%
14.	Test for Sterility	No growth		No growth
15.	Bacterial endotoxins	NMT 15.00 EU/mL		Less than 0.125 EU/mL

Comments : The product complies with the requirements of In house.

Below disregard limit : Less than 0.1%

Arif Anjum Kallol
08.06.21

Prepared By / Date
Arif Anjum Kallol
Sr. Officer, QA

Md. Shehabul Alam
08.06.21

Checked By / Date
Md. Shehabul Alam
Sr. Asst. Manager, QA

Goutam Kumar Sarker
08.06.21

Approved By/Date
Goutam Kumar Sarker
Deputy Manager, QA

FRM No.: FQA/052-01

a US FDA approved company



Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

CCAG 1.1 (g)	Le Maître d'ouvrage est le Ministère de la Santé et de La Population
CCAG 1.1 (m)	Le lieu de destination finale est : l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus, sise Zone Industrielle de Mpila, Brazzaville République du Congo, non loin de la société Faaki
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms version 2010
CCAG 6.1	Ne pas modifier le CCAG
CCAG 7.1	Ne pas modifier le CCAG
CCAG 8.1	<p>Aux fins de notification, l'adresse du Maître d'ouvrage sera :</p> <p>Attention de : Monsieur Gilbert MOKOKI, Ministre de la Santé et de la Population, Personne Responsable des Marchés Publics</p> <p style="text-align: center;">Ministère de la Santé et de la Population.</p> <p>Adresse :</p> <p style="text-align: center;">Siège du Ministère de la Santé et de la Population Sis allée du chaillu à côté de la Garnison centre-ville, Brazzaville, République du Congo</p> <p>Téléphone : (00242) 22 61 35 346</p>
CCAG 10.2	Ne pas modifier le CCAG
CCAG 12.1	<p>Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Titulaire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'assurance ; - Certificat de garantie du fabricant ; - Factures commerciales. <p>Les documents ci-dessus sont à recevoir par le Maître d'ouvrage une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port ou la date de livraison à destination finale.</p>
CCAG 14.1	<p>Le prix des Fournitures livrées et Services connexes exécutés sera ferme. Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après :</p> $P_1 = P_0 (a L_1/L_0 + b Mb_1/Mb_0 + c Mc_1/Mc_0 + \dots)$ <p>dans laquelle:</p> <p>P_1 = Prix actualisé.</p>

	<p>P_0 = Prix du marché (prix de base).</p> <p>a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché.</p> <p>$b, c,$ = pourcentages estimés de matières et matériaux spécifiques dans le Prix du marché.</p> <p>L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>Mb_0 et Mb_1, Mc_0 et $Mc_1, etc...$ = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>La somme des éléments $a, b, c, etc...$ doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée.</p> <p>La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.</p>		
CCAG 15.1	<p>Le paiement a été déjà effectué au bénéfice du titulaire du marché à l'ordre ci-après :</p> <p>Cent (100%) du montant du marché soit deux cent trente-cinq millions sept cent vingt-neuf mille dix (235 729 010) Francs CFA toutes taxes comprises (TTC) relatif à l'acquisition de boîtes de Remdisvir 100 mg/vital à travers le compte ci-après :</p> <p style="text-align: center;">TITULAIRE DU COMPTE : SOCIETE FIZA HEALTH CARE LDT Domiciliation : ABU DHABI ISLAMIC BANK</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">IBAN AE52 0500 0000 0002 5454 048,</td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> </table>	IBAN AE52 0500 0000 0002 5454 048,	
IBAN AE52 0500 0000 0002 5454 048,			
CCAG 15.4	Sans objet		
CCAG 16.1	Ne pas modifier le CCAG		
CCAG 16.2	<p>Les taux de redevance sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) : 0,5 % du montant hors taxes du marché ; - Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) : 0,5 % du montant hors taxes du marché ; - Suivi administratif : 3 % du montant hors taxes du marché. 		
CCAG 17.1	Sans objet		
CCAG 17.3	Sans objet		
CCAG 20.1	Sans objet		
CCAG 22.2	<p>L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront :</p> <p style="text-align: center;">Ministère de la Santé et de la Population l'acquisition de boîtes de Remdisvir 100 mg/vital</p>		

41

4

	<p align="center">l'acquisition de 2500 boîtes de remdisvir 100 mg/vital</p> <p align="center">Destinataire : l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus, sise Zone Industrielle de Mpila, Brazzaville République du Congo, non loin de la société Faaki</p>
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix pourcent (110%) de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	<p>Les inspections et tests suivants seront réalisés : « l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus » pour vérifier la conformité en quantité et en qualité des articles livrés avec les exigences des spécifications techniques.</p> <p>Test de : Le Contrôle de qualité positive.</p>
CCAG 25.2	<p>Les inspections et les essais seront réalisés à l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus, sise Zone Industrielle de Mpila, Brazzaville République du Congo, non loin de la société Faaki : Les inspections et tests suivants seront réalisés :</p> <p>Inspection et Test : voir cahier des clauses techniques : 4. CONTROLE ET ADMISSION)</p> <p>Les inspections et tests suivants seront réalisés :</p> <p>* Vérification par « l'Unité de Gestion des Produits et Matériels de lutte contre la pandémie à Coronavirus » de la conformité en quantité et en qualité des articles livrés avec les exigences des spécifications techniques.</p> <p>* Contrôle de qualité positive.</p>
CCAG 26.1	La pénalité de retard s'élèvera à : 0,5 % par semaine
CCAG 26.1	Le montant maximum des pénalités de retard sera de dix (10) pourcent du montant du Marché
CCAG 27.3	Ne pas modifier le CCAG
CCAG 27.5 et 27.6	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : 30 jours.